



Envoyé en préfecture le 29/07/2020  
Reçu en préfecture le 29/07/2020  
Affiché le 29/07/2020  
ID : 971-219711116-20200725-M20200542-DE

N° d'affichage :  
**SEC/2020/05/24**  
**COMMUNE DE DESHAIES**  
Conseil Municipal du 25 Juillet 2020

Membres en exercice :	27
Membres présents :	23
Vote pour :	18
Vote contre :	00
Abstention :	05

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le .....  
Deshaies, le .....

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille vingt, le Samedi 25 Juillet, suite à la convocation du 17 juillet, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à neuf heures à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

**Sont présents :** MARC Jeanny, BERNIER Maritza, NICOISE Robert, GAMIETTE Liliane, APPOLINAIRE Lionel, BARRE née MANCO Augustina, HILAIRE Gilbert (respectivement, Maire, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> adjoint), SOMMEIL Nicole, MORVAN Philippe, JUDITH née GOUBIN Villard, UGOLIN Gérard, OPET Ghislaine, CARENE Patrice, JEAN-LOUIS Klébert, MOUILA Gladys, MOBETIE Marie-France, VALLUET Anselme, SORIMOUTOU Katia, GOUBIN Fred, PHIBEL Renéline, MANIOC Alain, FABRONI ROSAN Rosenale, HURGON Jacques,

**Absents excusés :** GUILLAUME Alphonse, PHILETAS Christina (Procuration à Maritza BERNIER), LEDUC Jean-Marie (procuration à MARC Jeanny), GAMIETTE Julien (1<sup>er</sup> adjoint et conseillers municipaux)

**Sont absents :**

**Secrétaire de séance :** MOUILA Gladys

**Ont assisté :** Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

**Secrétaires Administratives :** Odile OPET, Yasmine SAINT-MARC

Deshaies, le 25 Juillet 2020

Le Maire  
  
Jeanny MARC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

\*\*\*\*\*

**BUDGET COMMUNE : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Madame le Maire informe l'assemblée que l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le président de l'assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.



N° d'affichage :

 SEC/2020/05/ 24  
 COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 25 Juillet 2020

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Toutefois, à cause de l'épidémie de la Covid-19, l'ordonnance du 25 mars 2020 sur les mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales a validé le principe de reporter au 31 juillet la date limite pour arrêter le compte administratif.

Ainsi, le Compte Administratif de la Commune se présente comme suit :

CA Budget Mairie 2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2019	6 509 052,93 €	6 828 099,10 €	2 515 244,42 €	2 013 392,06 €	9 024 297,35 €	8 841 491,16 €
Résultat de l'exercice 2019		319 046,17 €	501 852,36 €		501 852,36 €	319 046,17 €
Résultat reporté N-1		292 365,84 €		837 781,30 €		1 130 147,14 €
<b>TOTAUX</b>	<b>6 509 052,93 €</b>	<b>7 120 464,94 €</b>	<b>2 515 244,42 €</b>	<b>2 851 173,36 €</b>	<b>9 024 297,35 €</b>	<b>9 971 638,30 €</b>
<b>Résultat de clôture 2019</b>		<b>611 412,01 €</b>		<b>335 928,94 €</b>		<b>947 340,95 €</b>
Restes à réaliser			1 217 194,40 €	1 635 113,50 €	1 217 194,40 €	1 635 113,50 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>6 509 052,93 €</b>	<b>7 120 464,94 €</b>	<b>3 732 438,82 €</b>	<b>4 486 286,86 €</b>	<b>10 241 491,75 €</b>	<b>11 606 751,80 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>611 412,01 €</b>		<b>753 848,04 €</b>		<b>1 365 260,05 €</b>

Au titre de l'exercice 2019, le résultat budgétaire présente :

- ☛ Un excédent de 319 046.17 € pour la section de Fonctionnement
- ☛ Et un déficit de 501 852.36 € en investissement

En intégrant les résultats excédentaires de clôture au titre de l'exercice 2018, d'un montant de 292 365.84€ pour la section de fonctionnement et de 837 781.30 € en investissement, **le résultat de clôture de l'exercice 2019 présente un excédent globalisé de 947 340.95€ répartis comme suit :**

- ☛ + 611 412.01 € pour la section de fonctionnement
- ☛ + 335 928.94 € pour la section d'investissement

Le Compte Administratif 2019 a été arrêté à la somme de 9 971 638.30 € en recettes et 9 024 297.35€ en dépenses.

Le résultat définitif du Compte Administratif au titre de l'exercice 2019, en intégrant les restes à réaliser qui s'élèvent respectivement à 1 217 194.40 € en dépenses et 1 635 113.50 € en recettes, présente ainsi un solde excédentaire de 1 365 260.05€.

DELIBERATION n° .42.

N° d'Inscription au Registre

- 20/05/ .42



Envoyé en préfecture le 29/07/2020

Reçu en préfecture le 29/07/2020

Affiché le 29/07/2020

ID : 971-219711116-20200725-M20200542-DE

N° d'affichage :

SEC/2020/05/.24

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 25 Juillet 2020

**DISPOSITIF DECISIONNEL****Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la loi NOTRÉ en son article 107 abordant les nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux,

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 en ses points IV, V, VI et VIII de l'article 4 de fixant la date limite de **vote du budget** pour l'exercice 2020, au 31 juillet

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juillet 2020 de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire

Considérant que pour ce faire Madame le Maire a quitté la séance et a été remplacée par le 2<sup>ème</sup> Adjoint

Considérant que le Compte de Gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE à la MAJORITE (05 ABSTENTIONS)**

En l'absence du Maire

**Article 1 : D'APPROUVER les résultats du compte administratif 2019 comme suit :**☞ **Section de fonctionnement**• **Résultat excédentaire qui s'élève à 611 412.01 €**☞ **Section d'investissement**• **Résultat excédentaire : 335 928.94 €****Soit un total excédentaire de 947 340,95 €****Article 2 : DE DONNER à Madame le Maire** pouvoir pour signer les actes et entreprendre toutes démarches s'y rapportant tel que présenté :Deshaies, le **25 Juillet 2020**Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour expédition conforme

Le Maire  
*[Signature]*  
Jeanny MARC